

Questions orales

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): J'espère que le député voudra bien examiner la documentation pour obtenir une perspective plus vaste de ce discours.

M. Paproski: Vu le vague de cette réponse et de la déclaration dans le discours du budget, puis-je demander au ministre s'il sait que dans la brochure intitulée «Budget en bref» on trouve la déclaration hardie: «Les réductions d'impôt vont faire baisser les prix.» Si oui, dirait-il à la Chambre ce qu'il faut croire: ses propos à la Chambre ou ses brochures?

La brochure dit également que l'abaissement de la taxe de vente «représente une économie moyenne de \$650 par maison». Le ministre a simplement dit à la Chambre qu'il «contribuera... au ralentissement des prix du logement». Est-ce que la déclaration de la brochure représente la décision du gouvernement et, dans l'affirmative, le ministre nous dira-t-il quel moyen il entend prendre pour réaliser cette promesse?

M. Turner (Ottawa-Carleton): La brochure «Budget en bref» et l'exposé budgétaire sont facilement conciliables. J'espère qu'à l'étape du comité, le député sera présent pour reprendre le sujet. J'essaierai alors de lui donner la réponse détaillée qui s'impose.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: J'invoque le Règlement, et il y a peut-être matière à la question de privilège. Je constate que la brochure «Budget en bref» renferme des énoncés erronés. J'ai découvert deux contradictions assez sérieuses. Primo, la brochure déclare en page 9:

On évalue à environ \$1,000, au taux actuel, le montant payé en taxe de vente sur les matériaux utilisés dans une habitation moyenne. Cette réduction représente une économie moyenne de \$650 par maison.

Dans son exposé budgétaire, le ministre avait seulement déclaré:

Je suis persuadé (que cette mesure) donnera un nouvel élan à l'industrie et contribuera en même temps au ralentissement des prix du logement.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: En page 3 de la brochure, il est déclaré:

Les réductions d'impôt contribueront, directement et indirectement, à faire baisser les prix et les coûts et accroîtront le salaire net des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Dans le seul but de faire voir au ministre que j'ai lu son exposé, permettez-moi de dire qu'il y énonçait simplement:

A mon avis des réductions d'impôt peuvent favoriser, directement ou indirectement, la baisse des prix et des coûts et ralentir de ce fait la poussée inflationniste.

Pourquoi le ministre n'est-il pas franc avec la Chambre et avec les Canadiens?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a invoqué le Règlement. A dire vrai, c'est au cours du débat sur le budget que les questions précises au sujet du budget auraient dû être posées. En outre, les propositions précises au sujet des mesures législatives doivent être présentées lorsque le Comité plénier de la Chambre en sera saisi—un certain nombre de bills de subsides doivent être mis à l'étude. Les questions que le député a posées au ministre visent l'objet de ces mesures; elles auraient toutefois pu être recevables du fait qu'elles se rattachaient en même temps à l'exposé que le ministre des Finances a fait à la Chambre. Quoi

[M. Paproski.]

qu'il en soit, je pense que le rappel au Règlement du député n'est pas fondé.

[Plus tard]

LA TAXE DE VENTE SUR LES AUTOMOBILES—LA QUESTION DE L'APPLICABILITÉ À LA COMMANDE OU À LA LIVRAISON

M. Robert McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle du député d'Edmonton-Ouest au sujet de la taxe de vente sur les camions qui pourraient se trouver actuellement sur les terrains des concessionnaires. Le ministre est-il en mesure de renseigner la Chambre à ce sujet, et de nous dire également si oui ou non la nouvelle taxe de vente sur les automobiles envisagée s'appliquera à toutes les nouvelles voitures qui ont été commandées mais pas encore livrées, ou si cette taxe ne prendra effet qu'à compter de la date de livraison?

● (1450)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit au collègue de l'honorable représentant, le député d'Edmonton-Ouest, j'essaierai de m'occuper de ces questions lorsque j'étudierai l'effet de la taxe de vente sur les camions sur le stock des commerçants. En ce qui concerne la surtaxe supplémentaire sur les véhicules à forte consommation d'énergie, je fournirai plus de détails au député à ce sujet plus tard. Nous pourrions étudier la question de façon plus approfondie quand le bill sera présenté à la Chambre.

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est une question très urgente. Les commerçants vendent des automobiles et des camions tous les jours et ils aimeraient connaître la réponse d'ici quelques jours.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je fournirai des détails plus précis au député plus tard, mais j'hésite toujours à donner une interprétation précise à une motion de voies et moyens au pied levé.

* * *

LES MÉDICAMENTS

L'ANALYSE ET L'ESSAI DES NOUVEAUX PRODUITS—L'OPPORTUNITÉ DU RECOURS À TOUTES LES INSTALLATIONS D'ÉPREUVES

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourquoi la Direction des drogues de la Direction générale de la protection de la santé, ou bien tout autre organisme fédéral de la santé, ne procède-t-il pas à l'analyse de toutes les drogues qu'on met en vente?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il existe une très bonne raison. Si la Direction devait elle-même analyser, au sens où le député l'entend, chaque drogue que l'on met en vente, il nous faudrait un laboratoire beaucoup plus vaste que tout autre laboratoire qui existe actuellement au pays. Notre politique a toujours été d'exiger, avant d'en permettre la vente, que les établissements privés procèdent à des analyses et à des épreuves très poussées des drogues que les experts de la Direction générale de la protection de la santé vérifient et contrôlent par la suite. La plupart des pays ont d'ailleurs adopté la même pratique à cet égard.